



PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 158-15 SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2016

Mesdames et Messieurs les citoyens de la Municipalité,

Le Conseil municipal et les administrateurs de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine sont fiers de vous présenter les grandes lignes du règlement municipal 158-15 portant sur les prévisions budgétaires de l'année 2016 (voir recto). Prenez note qu'il a été promulgué le 17 décembre 2015 et sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2016.

En premier lieu, prendre note que le Conseil municipal a décrété un gel de taxes et des principaux services municipaux de base. Ce qui fait que le taux de taxation pour les citoyens résidentiels restera à 1,50 \$ du 100,00 \$ d'évaluation et les citoyens commerciaux à 1,70 \$ du 100,00 \$ d'évaluation. Ce gel est principalement causé par une gestion serrée des dépenses et un suivi plus rigoureux de l'évolution de ces dernières.

En deuxième lieu, vous remarquerez également que les prévisions budgétaires 2016 sont deux fois plus élevées que celles de 2015. Cette différence est principalement due à des nouvelles règles comptables que la Municipalité a décidé de mettre en place suite à des recommandations de notre auditeur Benoît Côté – Comptable professionnel agréé. Parmi elles, notons l'inclusion dans les prévisions budgétaires de toutes les subventions reçues ou escomptées et sans oublier l'ensemble des dépenses qui leur sont associées.

En troisième lieu, les prévisions pour 2016 annoncent également les priorités d'investissements du Conseil municipal. Ces dernières sont la poursuite du dossier du traitement des eaux usées, la réfection et la mise à niveau de l'édifice municipal Albert-Boulianne et la mise en valeur et le développement de nos projets touristiques (*Pointe-aux-Alouettes* et *la Promenade du littoral*).

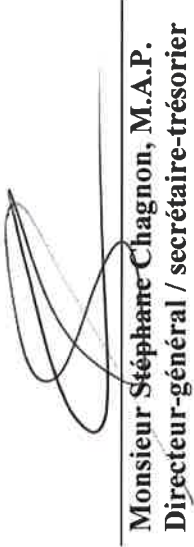
La dette à long terme de la Municipalité est évaluée à 25 600,00 \$ et sera terminée dans deux années financières. Un dernier mot pour vous mentionner que l'effort mis cette année dans la concrétisation d'un budget réaliste à la capacité de payer des citoyens a encore porté ses fruits.

En espérant que le travail de recherche, de préparation et de mise en valeur des données financières provisionnelles pour la prochaine année saura satisfaire l'ensemble de la population puisque c'est pour vous tous, ultimement, que nous travaillons.

Veillez accepter, Mesdames et Messieurs les Baie-Catherinois, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Monsieur Donald Kenny, Maire



**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier**

Édifice municipal Albert-Boulianne
308, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine, GOT 1A0
www.baiestecatherine.com



Téléphone : 418-620-5020
Télocopieur : 418-620-5021
Courriel : municipalite@baiestecatherine.com

Ici... la ZÉNitide par excellence!

Municipalité de Baie-Sainte-Catherine - Comparatif budgétaire 2015-2016

Budget 2015 Budget 2016

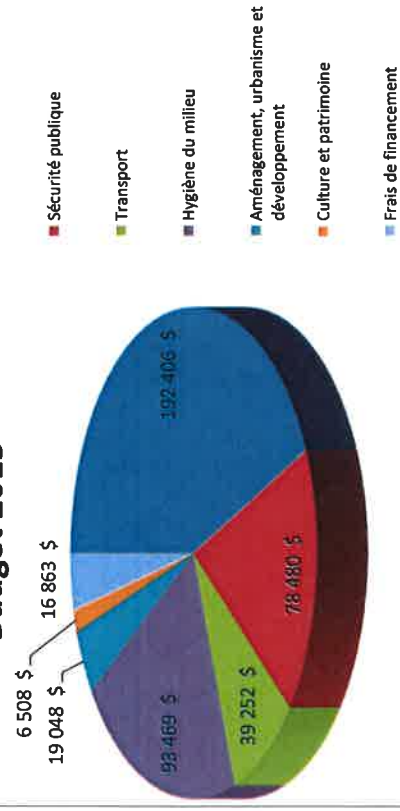
	Budget 2015	Budget 2016	Différence	Croissance%
Administration générale	192 406 \$	306 338 \$	113 932 \$	59,21%
Sécurité publique	78 480 \$	79 487 \$	1 007 \$	1,28%
Transport	39 252 \$	61 434 \$	22 182 \$	56,51%
Hygiène du milieu	93 469 \$	272 497 \$	179 028 \$	191,54%
Aménagement, urbanisme et développement	19 048 \$	91 230 \$	72 182 \$	378,95%
Culture et patrimoine	6 508 \$	29 608 \$	23 100 \$	354,95%
Frais de financement	16 863 \$	15 600 \$	(1 263) \$	-7,49%
Total	446 026 \$	856 194 \$	410 168 \$	91,96%

Rôle d'évaluation triennal 2015-2018

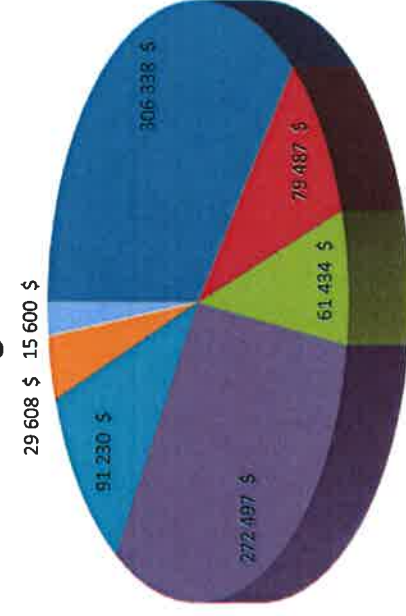
22 225 100 \$

Taux de taxation: 1,86\$ Commerces / 1,50\$ Individuels

Budget 2015



Budget 2016



Dates importantes du nouveau règlement 158-15 sur les prévisions budgétaires de 2016

Avis de motion: 3 novembre 2015
Adoption du règlement: 16 décembre 2015

Promulgation du règlement: 17 décembre 2015
Entrée en vigueur du règlement: 1er janvier 2016